

Enquête**LE CAS VORTEX ÉVOQUÉ
AU SÉNAT LE 7 JUIN**

Le sénateur du Nord Éric Bocquet (Groupe républicain et citoyen), qui a rencontré des salariés et des concurrents de Vortex, s'adressera au secrétaire d'État aux Transports, Alain Vidalies, en séance mardi 7 juin 2016.

TRANSPORT DE PERSONNES HANDICAPÉES

Les fausses factures de Vortex coûtent cher aux finances publiques

Deux départements de Normandie, l'Eure et la Seine-Maritime semblent avoir été victimes de faux éléments de facturation émanant du leader français du transport scolaire d'enfants handicapés.

L'*Humanité* a eu accès à des documents douteux datant des années 2011 et 2012 réalisés et adressés à l'insu des départements de la Seine-Maritime (76) et de l'Eure (27). Ils portent l'entête du transporteur d'enfants handicapés Vortex. Des ciseaux, de la colle et une photocopieuse ont semble-t-il suffi à faire entrer de l'argent public indu dans les caisses de cette société privée, recrutée sur appel d'offres, qui officie dans plus de soixante départements en France. Explications.

Chaque jour, chacun des 2800 chauffeurs Vortex remplit manuellement une feuille de route. Ce document donne un panorama hebdomadaire de son activité. Le salarié y fait figurer les heures d'arrivée au domicile d'un enfant et l'heure de départ de l'établissement scolaire où l'élève handicapé a été déposé. Figure sur ce relevé le nombre de kilomètres parcourus via un relevé minutieux du compteur après chaque parcours. Le nom des enfants et le nom de leur établissement scolaire sont également indiqués. Au bas de cette feuille, un encadré est destiné aux éventuels commentaires. Cette feuille de route est signée par le chauffeur, qui la remet à son agence Vortex locale de rattachement. En fin de mois, un « *relevé mensuel de présence* » est établi. Il est signé par le chauffeur, le chef de l'établissement scolaire (qui fait appliquer le tampon

de l'école) et le directeur de l'agence Vortex concernée. Ce relevé sert de base à la facturation adressée au conseil général (devenu département).

Les sommes indues facturées peuvent atteindre des dizaines de milliers d'euros

À l'agence de Saint-Jacques-sur-Darnétal, près de Rouen, qui officie pour les départements de Seine-Maritime et de l'Eure, une manœuvre paraît avoir été moult fois opérée sur les relevés mensuels après signatures. En effet, des relevés adressés aux conseils généraux ne correspondent pas à ceux initialement signés et tamponnés. Des trajets supplémentaires y apparaissent ou à date déplacée (histoire d'en améliorer le niveau tarifaire?). La signature du chauffeur, celle du chef d'établissement tamponnée, étant le résultat d'un découpage et d'un collage grossier (cf. notre photo). Le document ainsi manipulé comporte néanmoins la signature originale du chef d'agence de l'époque, Maxime Chaboy. Une fois photocopié le relevé maquillé, des précautions de réglage de contraste font disparaître la surépaisseur des parties ajoutées par collage.

Exemples. Le 18 octobre 2011, madame M., conductrice Vortex de l'Eure, indique sur sa feuille de route que l'un des enfants qu'elle transporte n'a pas eu cours. Les deux trajets

sont néanmoins ajoutés au relevé mensuel falsifié. En ce mois d'octobre, sur le seul relevé de madame M. et à son insu, douze trajets semblent avoir été ajoutés et facturés. Soit une surfacturation estimée à plus de 500 euros. Les signatures du chauffeur et du chef d'établissement sont des faux.

Autres manipulations du même type repérées sur le relevé mensuel de monsieur M., conducteur Vortex de Seine-Maritime, de septembre 2011. Le conducteur indique la veille qu'il n'y aura pas cours le 27 septembre pour cause de grève des enseignants. Le relevé mensuel servant de base à la facturation indique néanmoins que les trajets ont été effectués. En confrontant feuilles de route et relevé mensuel transmis au conseil général concernant un autre chauffeur, monsieur A., ce sont quelque 45 « petits » trajets qui ont ainsi été ajoutés sur le seul mois de septembre 2011. Tellement d'ajouts que, si on en croit les données facturées, cette personne a été (faussement) amenée à travailler tous les jours certaines semaines, samedi et dimanche compris. Les signatures sont fausses, sauf celle du responsable d'agence portant « *Visa hiérarchique* » de Vortex.

Les petits ruisseaux peuvent former de grandes rivières. Ce sont des dizaines de relevés manipulés datant de 2011 et 2012 que nous avons pu consulter. Rapportées au nombre de circuits et sur la durée, les sommes indues ainsi facturées peuvent atteindre des dizaines de milliers d'euros. Une source interne à l'entreprise évalue le préjudice à 600 000 euros, les sommes ainsi surfacturées entre 2011 et 2014 aux deux départements 76 et 27! Un calcul impossible à valider sans une analyse savante de l'ensemble des documents.

Usage de faux dans le Rhône et le Puy-de-Dôme

RÉACTION Pour Alain Gautier, syndicaliste CGT Vortex (ex-CFDT), les documents dont dispose *L'Humanité* viennent confirmer d'autres sources de soupçons accablants.

Ce qu'affirme Alain Gautier, représentant syndical CGT des salariés de Vortex, on en trouve trace dans des éditions de la presse locale datant de 2013 et 2014. « *Un ancien cadre de Vortex m'avait déjà alerté sur la surfacturation en m'adressant la copie d'un courriel adressé par l'actuel PDG, Guilhem Sala, qui l'incitait à majorer de 15 à 20 % les kilomètres déclarés à la collectivité. Ce courriel était accompagné d'un tableau donnant l'ampleur de la majoration espérée. Le PDG y faisait référence aux départements de la Loire et du Puy-de-Dôme* », rappelle Alain Gautier. *L'Humanité* avait publié le contenu de ce courriel en mai 2015. « *J'avais d'ailleurs le 2 jan-*

vier 2013 alerté par courrier différents ministres sur cette question mais aussi sur la dégradation des conditions de transport. Aucune suite ne m'a été communiquée si ce n'est des accusés de réception. En avril 2014, je découvrais par voie de presse un constat de fraude dressé le 7 mars 2014 par le conseil général du Rhône à l'encontre de Vortex. Il y était question de préjudice considérable pour le département », poursuit le syndicaliste. Dans une note rendue publique depuis, le Rhône évoquait en effet « *des kilomètres facturés supérieurs aux kilomètres parcourus, la facturation de prises en charge et de kilomètres pour des enfants absents, la modification du kilométrage du circuit pour bénéficier du paiement du forfait économiquement plus avantageux, la facturation de plusieurs circuits alors qu'un seul est réellement réalisé, la facturation du forfait dans sa totalité alors que seul un trajet sur les deux*

prévus est effectué ». La direction de Vortex avait alors plaidé des « *erreurs* » et l'entreprise s'était acquittée par remboursement d'une partie de l'argent public indûment encaissé. « *Dans l'Ain également, il m'a été rapporté certaines de ces pratiques* », se souvient encore le syndicaliste pugnace, qui, notons-le, est sous le coup de trois procédures de licenciement, chez Vortex. « *En étant 40 % moins cher que certains de ses concurrents (en Indre-et-Loire et Alpes-Maritimes notamment), Vortex capte à tout prix les marchés publics de transport des personnes handicapées à des fins d'engranger du chiffre d'affaires. On comprend mieux comment Vortex a pu réaliser des croissances à deux chiffres pour atteindre 50 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015* », invite-t-il à réaliser. Entretien complet à retrouver sur lhumanite.fr ●

L. MA.

« Nous allons mettre rapidement en place une enquête interne »

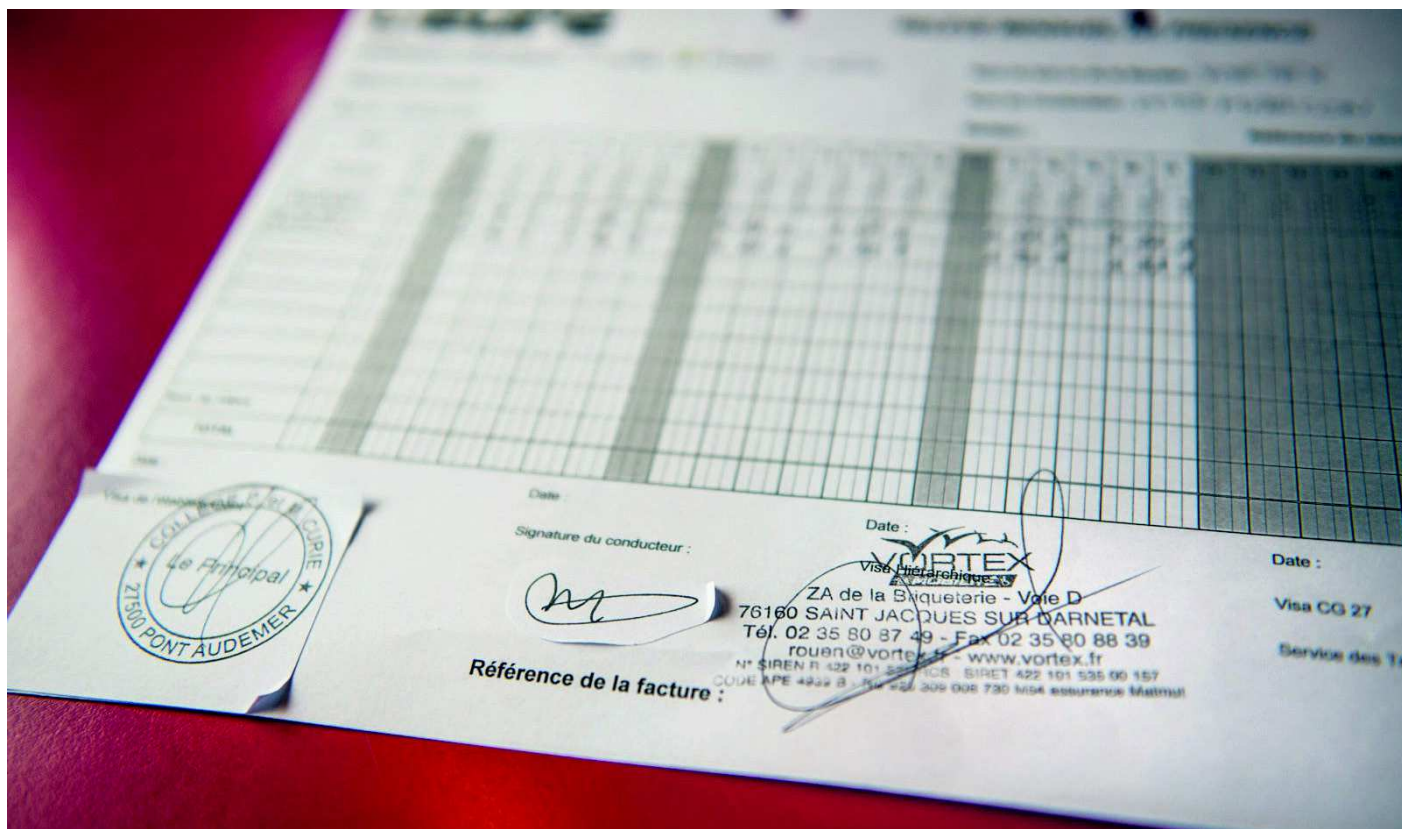
Le chef de l'agence rouennaise, cadre parmi les mieux payés du groupe (93 000 euros en 2015, salaires et avantages compris), qui semble avoir été le chef d'orchestre local de l'arnaque, est monté en grade. Il est d'abord devenu directeur régional de la région dite « Nord » et de l'Île-de-France. Jusqu'en 2015 il dirigeait sept agences : Saint-Jacques-sur-Darnétal (près de Rouen), Rennes (Ille-et-Vilaine), Arras (Pas-de-Calais), Lille (Nord), Beauvais (Oise), Lisses (près d'Évry dans l'Essonne), Guyancourt (Yvelines). Plus de 1 000 salariés sont rattachés à ces agences qui transportent chacune des enfants pour le compte de plusieurs départements limitrophes.

En ce printemps 2016 monsieur Chaboy est toujours en poste au sein du groupe Vortex. Il travaille désormais au siège montpellierain de l'entreprise et vient d'être promu au poste de « *directeur général des opérations* ». Contacté par *L'Humanité*, via le standard de l'entreprise, il n'a pas donné suite. De son côté, la direction de Vortex, représentée par Vincent Dumoulin, dirigeant-actionnaire et chargé de communication, a rapidement et vivement réagi. D'abord, en ayant « *du mal à y croire* ». Supputant même une « *manipulation* » malveillante pour nuire à l'image de Vortex. Mais, face à une photographie illustrant le

400

C'est, en euros, le salaire moyen d'un conducteur Vortex effectuant du transport scolaire d'enfants handicapés.

Enquête



L'HUMANITÉ A EU ACCÈS À UNE SÉRIE DE DOCUMENTS DE FACTURATION VISIBLEMENT ET GROSSIÈREMENT FALSIFIÉS.

procédé de collage, la mesure de la gravité des faits a tout l'air d'avoir été prise : « Il s'agit potentiellement d'un faux, effectivement. 2011, 2012, c'était avant que nous prenions la direction de l'entreprise », se dédouane le dirigeant, évoquant sa personne et celle de l'actuel PDG Guilhem Sala, qui occupaient somme toute déjà des responsabilités clés à l'époque. « Le système des feuilles de présence est un système compliqué », explique Vincent Dumoulin, qui suppose avant tout au su de ces « collages grossiers » une prise de « raccourcis » par « certaines personnes » pour effectuer des tâches administratives sans procéder au recueil de signatures manquantes. Néanmoins, le procédé lui apparaît « grave ». « Nous allons mettre rapidement en place une enquête interne », assure le dirigeant, qui prendra contact avec les services départementaux concernés. « Si tant est qu'on puisse avoir les éléments » pour avoir une idée de l'ampleur réelle de la situation, « la réaction sera sévère », promet d'ores et déjà le porte-parole de la direction, qui affirme qu'« il va y avoir sanction le cas échéant ».

Le département de l'Indre vient d'écarter Vortex, qui avait emporté l'appel d'offres

Du côté du conseil départemental de l'Eure, nous avons pu nous entretenir par téléphone avec le secrétariat du président, qui nous a invités à transmettre informations et questions par courriel. Aucune réaction officielle à ce jour.

En Seine-Maritime, la réaction à notre envoi de courriel adressé au président du conseil départemental a été immédiate, via le service de presse : « Le président, Pascal Martin (*«Les Républicains»* - NDLR), élu depuis avril 2015, découvre le sujet à la lecture de votre mail. Compte tenu des faits po-

tentiellement délictueux que vous décrivez, le président, Pascal Martin, a aussitôt décidé de procéder à une enquête interne afin d'apporter toute la lumière sur ce dossier. À ce stade et à ce niveau d'information, le département est dans l'incapacité de se prononcer sur ce sujet. Cependant nous ne manquons pas de revenir vers vous dès que nous aurons davantage d'éléments pour une éventuelle réaction et/ou intervention. »

Contacté par l'Humanité, le vice-président de la commission infrastructures, transports du conseil général de Seine-Maritime de l'époque et jusqu'en 2015, Michel Barrier, a souvenir qu'il avait fait part à l'exécutif départemental de ses inquiétudes sur les agissements de cette entreprise, en particulier sur le respect des droits du travail des chauffeurs. « Vortex était le moins-disant dans les procédures d'appel d'offres et nous avons levé le lièvre. » L'élu havrais avait appris que « les chauffeurs étaient insuffisamment formés à cette mission des transports spécifiques, que les salaires étaient très faibles, avec des heures supplémentaires non payées ». Il est même arrivé, selon ses sources, « que certains conducteurs soient amenés à utiliser leur propre véhicule pour assurer leur service ». Des sollicitations auprès des autorités compétentes « pour enquête sur les gisements de cette société » n'ont pu aboutir en raison, lui a-t-il été dit à l'époque, de sa domiciliation hors du département. À la connaissance de l'ex-conseiller général, « peu de surfacturations ont jusqu'ici été relevées ». Il s'agissait de transports réguliers facturés bien que n'ayant pu être effectués pour cause de santé de l'utilisateur. « Pour parer à ces dysfonctionnements, le département avait mis en place une

fiche de liaison avec les familles qui notaient les jours effectifs de transport. Mais il est aussi arrivé que les services reçoivent des photocopies non signées de ces fiches. » Le transport, selon la loi Notre, est transféré aux régions. « Mais sur ce secteur particulier, souligne le conseiller général du Havre, il y a nécessité de professionnaliser l'activité. Quand on parle de développer l'accessibilité, il faut aussi la sécuriser ! » Il est tant de revoir les réglementations en matière de service public « et surtout imposer des règles strictes comme l'obtention d'un permis de conduire spécifique avec formation

Ce sont des dizaines de relevés manipulés datant de 2011 et 2012 que l'Humanité a pu consulter.

adéquate, visite médicale d'embauche et suivi du matériel de transport contrôlé et adapté », liste Michel Barrier, qui songe à une réglementation « aussi drastique que celle concernant les permis pour autocaristes professionnels ». Il appartient au ministère des Transports d'agir à ce niveau.

Aux dernières nouvelles, dans l'Indre, interpellé par des salariés et par la sénatrice Marie-France Beaufills (groupe communiste républicain et citoyen) sur les conditions d'emploi et de travail des conducteurs, le département vient d'écarter Vortex, qui avait emporté pour trois ans l'appel d'offres du transport scolaire des handicapés en 2015. Il n'y aura pas tacite reconduction à la rentrée.

Pour l'heure, ces révélations de nature financière font suite au volet social de notre enquête appuyée sur de multiples témoignages de salariés parus depuis un an et qui valent à l'Humanité d'être poursuivie en diffamation par la société Vortex. Audience les 8 et 9 septembre prochain. ●

LAURENCE MAURIAUCOURT